
Nombre de membres

Séance du 23 janvier 2024

en exercice : 13

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 19 janvier 2024, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc BOYA.

Présents : 10

Sont présents : Jean-Marc BOYA, Didier LOPEZ, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Maryline CARASSUS, Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Sandrine MILLET, Manuel DUARTE, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Patrick LAYERLE.

Votants : 12

Représentés : Xavier DUPUIS par Didier LOPEZ, Florence POIZAC par Maryline CARASSUS.

Excusés : Mathilde BOURDIEU.

Absents :

Secrétaire de séance : Sabine DAMBAX-RODRIGUES.

Ordre du jour

- Validation Procès-Verbal du conseil municipal du 18 décembre 2023,
- Demandes de subventions projets 2024 :
 - Fonds d'Aménagement Rural (FAR)
 - Fonds d'Aide aux Communes (FAC)
- Questions diverses.

Monsieur le maire ouvre la séance et soumet aux membres du conseil municipal l'approbation du procès verbal du conseil municipal du 18 décembre 2023.

Il est adopté à l'unanimité.

Objet : Demande de subvention - FAR / FAC 2024 - DE 001 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a décidé de réaliser les travaux suivants :

- Réfection marches de la salle des fêtes : 9 500,00€ HT (11 400€ TTC)
- Extension salle des fêtes local rangement : 19 984,70€ HT (23 981,64€ TTC)
- maçonnerie : 7 514,70€ HT (9 017,64€ TTC)
- toiture et porte : 10 470,00€ HT (12 564,00€ TTC)
- architecte : 2 000,00€ HT (2 400,00€ TTC)
- Plantation des oliviers en pleine terre : 5 305,00€ HT (6 366,00€ TTC)
- Sécurisation rue des Arpens (abattage forestier) : 5 340,00€ HT (6 408,00€ TTC)
- Réfection Tour de la Lande (2ème+3ème tranche) : 24 400,00€ HT (29 280,00€ TTC)
- Voirie rue du Stade : 4 140€ HT (4 968,00€ TTC)

A ce titre, il propose :

- de solliciter l'attribution d'une aide auprès du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées,
- d'approuver le plan de financement suivant :

Travaux marches salle des fêtes HT	9 500,00€	100%
Etat (<i>DETR 2024 déjà déposée</i>)	2 850,00€	30%
Conseil Départemental (<i>FAR 2024</i>)	3 800,00€	40%
<i>Autofinancement - commune</i>	2 850,00€	30%

Travaux extension salle des fêtes HT	19 984,70€	100%
Etat (<i>DETR 2024 sur maçonnerie déjà déposée</i>)	1 774,00€	9%
Conseil Départemental (<i>FAR 2024</i>)	6 195,00€	31%
CATLP (<i>FAC 2024</i>)	5 995,00€	30%
Autofinancement - commune	6 020,70€	30%

Travaux Oliviers + rue des Arpens HT	10 645,00€	100%
Conseil Départemental (<i>FAR 2024</i>)	4 258,00€	40%
CATLP (<i>FAC 2024</i>)	3 193,00€	30%
Autofinancement - commune	3 194,00€	30%

Travaux voiries Tour de la Lande + rue du Stade HT	28 540,00€	100%
Conseil Départemental (<i>FAR 2022+2023 obtenu 2ème+3ème tranche tour de la Lande</i>)	9 760,00€	40% de 24 400€
Conseil Départemental (<i>FAR 2024 rue du Stade</i>)	1 656,00€	40 % de 4 140€
CATLP (<i>FAC 2024</i>)	8 562,00€	30%
Autofinancement - commune	8 562,00€	30%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte les travaux énoncés ci-dessus,
- Charge monsieur le maire de solliciter des subventions pour ces travaux auprès :
 - o du Conseil Départemental pour un montant de 15 909,00€,
 - o de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées pour un montant de 17 750,00€.

Adopté à l'unanimité

**Objet : Demande de subventions désimperméabilisation parking du
Stade - fonds vert - DE 002 2024**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de présenter au titre du fonds d'accélération de la transition écologique, dit fonds vert, dont un axe d'intervention concerne la renaturation des villes et des villages, le devis suivant :

- Désimperméabilisation du parking stade municipal par la pose de nids d'abeille nidgrass et gazon pour 13 075,00€ HT (*soit 15 690,00€ TTC*).

Il propose de solliciter auprès des services de l'état une aide au titre du fonds vert la plus élevée soit 10 460,00 € (*80% du montant du devis*).

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **Accepte** à l'unanimité le projet exposé ci-dessus, pour un montant total de 13 075,00€ HT soit 15 690,00€ TTC,
- **Décide** de demander des subventions suivant les plans de financement ci-dessous :

Coût total désimperméabilisations parking du stade municipal (HT)	13 075,00€ HT	100 %
Etat (<i>Fonds vert 2024</i>)	10 460,00€	80 %
Autofinancement - commune	2 615,00€	20 %

- **Charge** Monsieur le Maire de remplir et signer tous les documents administratifs afférents à cette décision.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Néant

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 19h30.

Signature du registre des délibérations DE 01 2024 à DE 02 2024

<p>Jean-Marc BOYA Maire</p>	
<p>Sabine DAMBAX-RODRIGUES Secrétaire de séance</p>	